



# COMPTE RENDU

## Conseil Central de l'Action Sociale des Armées du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (en audioconférence)

Le Conseil Central de l'Action Sociale du 1<sup>er</sup> décembre 2020 s'est tenu sous la présidence de Madame **Saurat**, Secrétaire Générale pour l'Administration. **La délégation Force Ouvrière** était composée de Matéo **Romero De Avila** et de Sylvie **Gaillard**.

Dernièrement, les conseils se suivent et se ressemblent si ce n'est en pire quant à la qualité de l'audioconférence. En effet, nous avons encore eu droit aux bips intempestifs qui ne cessent jamais, aux coupures de connexions, aux micros que certains ne coupent pas nous donnant le plaisir d'entendre l'environnement de travail ou familial de ces derniers et tout cela avec une bien mauvaise qualité audio. Bref, à **Force Ouvrière**, nous espérons revenir à du présentiel dès que les conditions sanitaires nous le permettront.

La SGA a commencé par se féliciter, malgré la crise, du bon fonctionnement de l'Action Sociale des Armées et des moyens techniques mis en œuvre pour la continuité des services.

Nous avons ensuite eu quelques mots sur le budget avec la mise en place de l'ASJR (l'Aide en Santé pour les Jeunes Recrues), les AACV nouvelle formule et du petit plus accordé envers le plan famille, mais nous y reviendrons.

Après le déroulé de l'ordre du jour, les organisations syndicales sont invitées à lire leur déclaration liminaire et vous pourrez lire celle de **Force Ouvrière** à la suite de ce compte-rendu.

A l'issue de nos lectures, quelques réponses nous sont avancées :

- **ASCC** (Actions Sociales Communautaires et Culturelles), sujet très important en cette fin d'année où la dépense des crédits n'a pu être utilisée en conséquence pour cause de crise sanitaire. Décision est prise, après concertation, que l'excédent non utilisé sera reporté sur 2021 et qu'un groupe de travail se réunira pour étudier sous quelle forme la redistribution de ce budget se fera.

- Concernant les **ASMAT** (Assistants maternelles), aucune réponse à la proposition **Force Ouvrière** de faire un état des lieux avec l'aide des CTMS de manière à mieux cibler le besoin pour ainsi y répondre idéalement comme cela a pu être fait pour les crèches.

Il aura fallu que cette demande sous une autre forme soit reprise en fin de séance par d'autres pour que cela soit pris en compte. Nous nous interrogeons parfois sur l'attention qui est accordée à notre DL et nous mettrons cela sur le compte de la qualité de l'audio.

- A la mise en avant de **l'état d'anxiété de certains personnels comme les ASAS** (Agents de Soutien aux Assistants Sociaux), qui se voient retirer nombre de leurs missions avec les transformations qui se produisent et qui ont peur, pour l'avenir, des postes occupés, il nous est simplement répondu que tout au contraire cela leur donnera plus de temps à consacrer à l'humain et aux personnes en demande.

À **Force Ouvrière**, nous sommes loin d'être convaincus par cette réponse au vu des remontées de terrain et nous engageons les agents à se tourner vers les délégués **Force Ouvrière** pour que toutes les difficultés rencontrées nous soient remontées.

## Ordre du Jour

### ✚ Point d'information concernant le décret relatif à l'Action Sociale des Armées (avancement des travaux)

Pour l'action sociale, les enjeux de ce projet de décret sont de clarifier et d'actualiser certains points comme, par exemple, en différenciant le ressortissant de l'ayant droit.

- **Le ressortissant** est la personne qui est à l'origine d'un droit avec des critères communs comme le fait d'être rémunéré sur le budget de notre ministère ou celui de l'Etat.

Cette notion s'appliquant aux actifs et retraités militaires et civils (fonctionnaires, ouvriers de l'Etat et contractuels) sauf en détachement ou disponibilité.

Y intégrer les actifs étant non rémunérés temporairement comme les personnels en congé parental ou congé du proche aidant. Il est étudié également la possibilité d'intégrer d'autres catégories de bénéficiaires sous réserve toutefois vis-à-vis d'autres prestations s'y afférent, qui sont les accompagnants des blessés hospitalisés et les assistants maternels, mais aussi toujours sous réserve des dispositions de leur statut, les volontaires du service civique au MINARM, les PCRL (personnels civils recrutés localement) et les personnels des armées étrangères en poste au MINARM.

- **Les ayants-droit**, eux, ne sont autres que les personnes composant la cellule familiale du ressortissant. Cependant, ce statut d'ayant droit pourra être revu suite à des situations de rupture parentale ou lors d'un décès.

Il y est fait aussi mention de la prise en compte de l'e-social V2 et une attention spécifique à la mention des associations à caractère social.

### ✚ **Projet de Budget 2021**

Nous sommes sur un budget que l'on peut définir comme stable en comparaison du précédent sauf concernant les dépenses d'investissement en infrastructure (titre 5) mais cela s'entend sans la prise en compte du plan de relance gouvernemental de l'Etat, en attente.

Poursuite du plan famille avec + 150 000 euros hors AACV, un effort est porté sur les berceaux, mais un moins de 100 000 euros est appliqué pour l'allocation parents divorcés.

PSC (Protection Sociale Complémentaire), le référencement n'ayant toujours pas donné son plein effet, les reliquats sont utilisés sur d'autres actions comme l'ASJR avec une aide individuelle forfaitaire de 190 € pouvant bénéficier à environ 25 000 recrues (vous pouvez retrouver la FT en détail déjà parue sur le site fodéfense).

Nous avons donc un projet de budget global pour 2021 égal à 117.3 M€ qui se répartit ainsi :

- Vie personnelle et familiale 48 % (56.24 M€)
- Vie professionnelle 24.7 % (28.99 M€)
- Vacances 19.5 % (22.94 M€)
- Soutien courant 1.9 % (2.27 M€)
- Soutien infrastructure 5.9 % (6.87 M€)

Bien que pour **Force Ouvrière** ce budget reste à la hauteur des ambitions de notre action sociale dans les armées, il y persiste, néanmoins, une inquiétude pour l'avenir. Comme nous l'avons évoqué, maintes fois, la situation de crise sanitaire va indéniablement plonger dans la difficulté beaucoup de personnels de notre ministère avec des conjoints en perte d'emploi ou en situation de chômage forcé.

C'est sans doute en 2021 que se fera ressentir les effets de ce que nous vivons aujourd'hui et c'est pour cela qu'une hausse du budget aurait sans doute permis d'appréhender l'avenir avec une action sociale encore plus forte pour y palier. Il va sans dire également que nos travailleurs sociaux alors qu'ils sont déjà très sollicités avec une telle actualité, le seront davantage demain, de là à revoir, peut-être, leurs effectifs et leur reconnaissance par tous les moyens disponibles.

### ✚ **Assistants Maternelles (ASMAT)**

Nous ne reviendrons pas comme évoqué en préambule sur notre DL concernant ce sujet, car un Groupe de Travail va travailler sur cette prestation qui a dépassée toutes prévisions budgétaires.

Nous sommes sur une clôture, fin d'année, avec une consommation de plus de 5 M€ là où nous en positionnons 2.9 M€ sur le prévisionnel 2021. Il va sans dire que cette situation est certainement le contre coup des différents modes de confinement avec pour nombres de personnels le travail en bordé qui a redistribué les cartes concernant la garde d'enfants.

### ✚ **Modification du Règlement Intérieur**

Une modification pour ancrer entre autres sur le RI le mode de fonctionnement en distanciel pour le CCASA mais aussi les GT à titre exceptionnel, la mise en conformité avec la création du SCN (Service à Compétence Nationale) ASA, la possibilité, à titre exceptionnel, pour palier à l'urgence, de pouvoir procéder à un vote à distance.

**Force Ouvrière** ne reviendra pas sur la piètre qualité de l'audio.

### ✚ **Circulaire Actions Sociales Communautaires et Culturelles (ASCC)**

Permettre aux familles des personnels civils et militaires célibataires géographiques d'avoir accès aux ASCC du Comité social compétant géographiquement, en bref ne pouvoir bénéficier que de l'inscription à un seul CS en fonction du choix établi au départ.

Prise en compte des élèves affectés dans les écoles de formation initiale.

Insertion de l'interdiction d'acheter des cartes et chèques cadeaux pour les manifestations collectives, par contre mention expresse et dérogatoire sur la possibilité de le faire au bénéfice des enfants, une fois par an, pour remplacer une remise de jouets ou cadeaux.

Disposition également des modalités de gestion des reliquats laissant ainsi une appréciation annuelle assujettie à une décision du chef du service ASA.

Important, possibilité de financer une assurance lorsqu'elle est nécessaire à l'occasion d'une sortie de cohésion hors service et intégrant des personnes hors du ministère.

Tout ceci applicable **au 1<sup>er</sup> janvier 2021**.

### ✚ **Allocation pour l'Amélioration du Cadre de Vie (AACV)**

Bilan après une année sous nouvelle gestion. C'est dans de très mauvaises conditions que nous abordons ce sujet avec des déconnexions, un brouhaha perturbateur qui amène la Secrétaire Générale à évoquer une levée de séance en l'état tant il est difficile de s'entendre. Malgré tout nous poursuivons et c'est ainsi qu'une présentation est faite. Il nous est dit que rien n'a été modifié aux règles précédentes pour la gestion et l'attribution des crédits.

Pour 2020, le budget alloué étant de 7 040 000 €, il a permis de retenir en priorisation 3 575 projets sur plus de 4 700, avec pour ne citer que les plus importants 29 % aux équipements de confort, 23% matériels de sport, et 17% pour l'électroménager.

Précisons que le budget 2021 reste annoncé à l'identique.

Les délégués Force Ouvrière resteront attentifs sur les différents sites sur l'utilisation des AACV qui doivent bénéficier à toutes les catégories de personnels.

### ✚ **Crèches**

Un point d'information nous est fait sur le déploiement de nouvelles crèches au ministère. Après avoir lancé puis acté les différentes procédures obligatoires liées à ce

type de projets, les réunions de lancement sur sites ont pu se tenir dans l'année ouvrant ainsi une perspective de livraison pour fin de l'année 2021 voir début 2022.

On ne peut que se féliciter de ces délais plus courts que ceux auxquels nous avons eu droit sur les précédentes réalisations.

## CONCLUSION

Une 96<sup>ème</sup> session du CCASA qui, pour d'autres raisons que la précédente, s'est tenue dans un contexte très particulier, conséquence, cette fois-ci, de la crise sanitaire qui nous touche tous de plus ou moins près. C'est pour cela que nous voudrions, avant tout, avoir une pensée pour ceux qui en sont victimes.

C'est dans ce contexte que **Force Ouvrière** réitère son engagement envers l'action sociale à laquelle nous avons toujours été très attachés qui plus est en ces temps où tous les bénéficiaires auront besoin de nous sur le terrain.

**Force Ouvrière** se tient également aux côtés des travailleurs sociaux pour leur apporter son aide, son soutien, défendre leurs droits et conditions de travail.

PARIS, le 7 Décembre 2020





## DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Secrétaire Générale pour l'Administration,  
Mesdames, Messieurs,

Pour **Force Ouvrière**, il n'était pas envisageable de débiter ce Conseil Central de l'Action des Armées sans saluer le travail exemplaire qu'effectuent, au quotidien, en cette année de crise sanitaire tous les travailleurs de la chaîne sociale. Il va s'en dire que la COVID-19 a bouleversé la vie d'un grand nombre de personnels de notre ministère engendrant, par la même occasion, un recours aux services sociaux qui ont toujours su répondre présents travaillant dans l'ombre et parfois étant eux-mêmes touchés au plus près de leur foyer. C'est pour ce travail accompli, dans ces circonstances de crise, que **Force Ouvrière** tenait à leur dire merci au nom de tous les ressortissants.

Lors du précédent Groupe de Travail, consacré au budget, nous avons pu constater que certaines prestations avaient déjà dépassé, à mi-parcours, les sommes allouées en prévisionnel tel que celui des ASMAT, sujet à l'ordre du jour en raison de cela. **Force ouvrière** avait déjà alerté le Conseil central au mois de juin en ce sens étant donné qu'avec la crise sanitaire, la reprise d'activité bien souvent en bordées, il y aurait forcément une demande plus forte sur des horaires hors créneau conventionnel. La situation sanitaire ne laissant pas entrevoir une fin de crise radicale malgré l'arrivée d'un vaccin tant attendu, il va sans dire que la situation va perdurer encore quelques temps.

**Force Ouvrière** ne peut que rappeler qu'il y a des parents, aujourd'hui en grande difficulté, qui ont du mal à jongler entre garde d'enfant et activité professionnelle en mode dégradé, car n'oublions pas que contrairement à ce que nous avons connu lors du premier confinement ou seules les missions essentielles restaient opérationnelles, aujourd'hui, sauf pour les personnels vulnérables, il est de mise que tous les agents travaillent quel que soit le type de confinement mis en place par le gouvernement.

**Force Ouvrière** pose la question s'agissant d'une hausse de consommation due à des gardes principalement en dehors des horaires conventionnés, si cela ne pourrait pas aussi faire appel à la prestation pour horaires atypiques ?

**Force Ouvrière** s'interroge s'il ne faudrait pas se tourner vers les CTMS qui seraient selon nous en mesure de faire une étude de besoin sur leur périmètre afin de mieux répondre peut-être à la demande comme cela a pu être fait pour la mise en place de crèches.

Autre point où **Force Ouvrière** souhaiterait vous interpeler est celui des ASCC. Bien que certaines avancées ont eu lieu pour prendre en compte la situation particulière que nous vivons pour qu'une action soit toutefois menée au bénéfice des enfants, il n'en demeure pas moins que bon nombre de comités sociaux nous font part de leur inquiétude quant au devenir du budget non utilisé pour une part et de leur désarroi de ne pouvoir, pour certains, mener une action au bénéfice des ressortissants qui auraient bien besoin, par les temps actuels, d'un geste de reconnaissance et d'attention pour cette fin d'année avec une partie des sommes non utilisées.

Le sujet étant bien entendu la difficulté de pouvoir mettre en œuvre certaines actions qui subissent, par endroit, des refus parfois incompréhensibles à l'instar de ce que d'autres réalisent.

**Force Ouvrière** entend qu'il faut bien des règles et des garde-fous surtout en matière de gestion financière, mais à situation exceptionnelle ne pourrait-on pas penser également aux ressortissants comme cela a été fait pour les enfants ?

**Force Ouvrière** voudrait également alerter cette instance sur le mal être et les craintes qu'ont, aujourd'hui, les agents de soutien aux assistants sociaux.

Mon camarade Jacky Charlot tenait déjà, l'année dernière, des propos disant pour faire court, que nous étions effectivement au XXI siècle avec ce que cela impose en termes de technologie et de dématérialisation mais que rien ne remplacerait le contact humain.

Si nous nous inquiétons aujourd'hui du sort des ASAS, c'est qu'avec la mise en place d'ATLAS du e-social, la crainte d'une perte de compétence voire même de poste génère un mal être chez ces personnels pourtant essentiels dans la chaîne sociale.

**Force Ouvrière** émet l'idée de pourquoi ne pas faire bénéficier ces agents d'une formation un peu plus poussée en informatique pour en faire les agents de soutien de demain.

Nous savons tous et nous en avons la preuve tous les jours, que rien ne peut remplacer l'échange. Face aux outils informatiques, nombre de ressortissants sont parfois perdus et ils sont très demandeurs de trouver l'aide d'une personne pour les écouter ainsi que pour les aider dans leur démarche et cela même pour une demande via le e-social.

Pour conclure, il est important pour **Force Ouvrière** de rappeler que nous sommes tous attachés à l'action du Conseil Central de l'Action des Armées pour ce qu'il apporte en termes d'aides et d'attention aux ressortissants et nous irons au-delà en évoquant le rapport à l'humain de cette instance mais sans en oublier pour autant qu'elle se doit aussi de prendre soin de ceux qui la composent.

Je vous remercie de votre attention.

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2020